



SPANC

RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr

I. CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE.....	3
1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI.....	4
2. MODE DE GESTION DU SERVICE	7
3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D301.0).....	8
4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D302.0)	10
II. TARIFICATION DU SERVICE.....	12
III. DÉPENSES ET RECETTES DE SERVICE.....	14
1. DÉPENSES POUR L'ANNÉE 2019	15
2. RECETTES POUR L'ANNÉE 2019	16
IV. INDICATEURS DE PERFORMANCE	17
1. BILAN DE L'ANNÉE 2019.....	18
2. TAUX DE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D301.3)	23
3. TABLEAU RÉCAPITULATIF / INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES.....	26
V. PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2020.....	27
ANNEXES.....	29



I. CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

2. MODE DE GESTION DU SERVICE

**3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE
(D301.0)**

**4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF (D302.0)**

I. CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1. PRÉSENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

La communauté de communes Bugey Sud a été créée le 1^{er} janvier 2014 par fusion des communautés de communes du Colombier, Belley Bas-Bugey, Bugey Arène-Furans, Terre d'Eaux et avec extension du territoire à la commune d'Artemare.

Au 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes Bugey Sud a intégré la Communauté de Commune du Valromey.

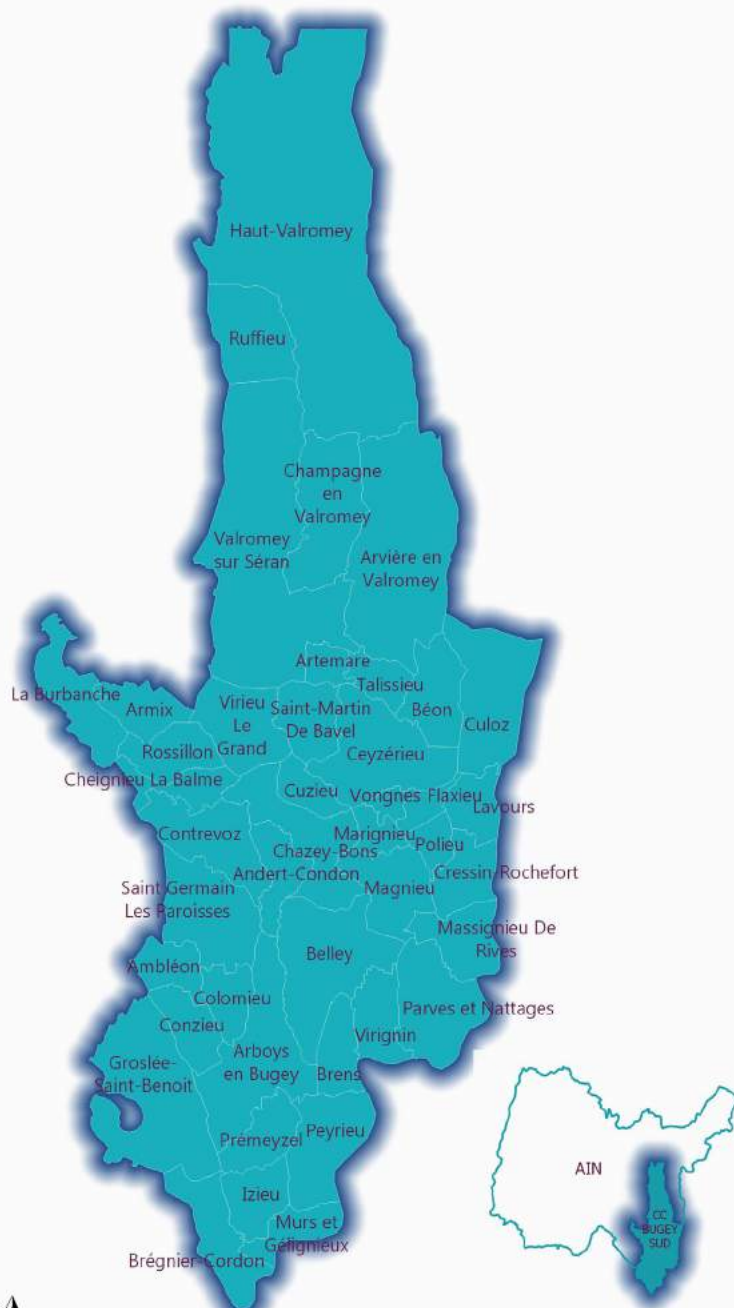
A noter que des regroupements de communes (fusions) au 1^{er} janvier 2019 font baisser le nombre de communes de 50 à 43, avec 33 665 habitants (Insee 2015).





Les communes...

- ▶ Ambléon
- ▶ Andert-et-Condon
- ▶ Arboys-en-Bugey
- ▶ Armix
- ▶ Artemare
- ▶ Arvière-en-Valromey
(commune nouvelle de Brénaz, Chavornay, Lochieu, Virieu-le-Petit)
- ▶ Belley
- ▶ Béon
- ▶ Brégnier-Cordon
- ▶ Brens
- ▶ Ceyzérieu
- ▶ Champagne-en-Valromey
- ▶ Chazey-Bons
- ▶ Cheignieu-la-Balme
- ▶ Colomieu
- ▶ Contrevoz
- ▶ Conzieu
- ▶ Cressin-Rochefort
- ▶ Culoz
- ▶ Cuzieu
- ▶ Flaxieu
- ▶ Groslée-Saint-Benoit
- ▶ Haut-Valromey
- ▶ Izieu
- ▶ La Burbanche
- ▶ Lavours
- ▶ Magnieu
(commune nouvelle de Magnieu et Saint-Champ)
- ▶ Marignieu
- ▶ Massignieu-de-Rives
- ▶ Murs-et-Gélignieux
- ▶ Parves-et-Nattages
- ▶ Peyrieu
- ▶ Pollieu
- ▶ Premeyzel
- ▶ Rossillon
- ▶ Ruffieu
- ▶ Saint-Germain-les-Paroisses
- ▶ Saint-Martin-de-Bavel
- ▶ Talissieu
- ▶ Valromey-sur-Séran
(commune nouvelle de Belmont-Luthézieu, Lompnieu, Sutrieu, Vieu)
- ▶ Virieu-le-Grand
- ▶ Virignin
- ▶ Vongnes



2. MODE DE GESTION DU SERVICE

Le Service Public d'Assainissement Non collectif (SPANC) a été créé en juillet 2011 par la communauté de communes Belley Bas-Bugey étendu à la communauté de communes Bugey Sud. Il est géré depuis cette date en régie.

La communauté de communes Bugey Sud est compétente en matière d'assainissement non collectif pour :

- ▶ **Le contrôle des installations existantes (sur demande dans le cadre d'une vente si le dernier contrôle a plus de trois ans).**
 - Diagnostic (premier contrôle réalisé sur l'installation)
 - Contrôle périodique de bon fonctionnement
- ▶ **Le contrôle des installations neuves et réhabilitées.**
 - Contrôles de conception (vérification du projet et autorisation d'exécution)
 - Contrôles de bonne exécution des travaux (vérification sur site)
 - Réhabilitation
- ▶ **L'animation de programmes de réhabilitations groupées,** financées par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et le département de l'Ain. (Montage des dossiers administratifs financeurs, conseils usagers)

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la mission de montage des dossiers de réhabilitation est réalisée en régie.

A compter du 1^{er} juillet 2016, la communauté de communes Bugey Sud a souhaité confier, en partie, les missions de contrôles des installations existantes à un prestataire par le biais d'un marché public, sous la gestion du technicien SPANC de la CCBS.

A noter que pour les communes de Valromey-sur-Séran (Belmont-Luthézieu et Sutrieu), Arvière-en-Valromey (Brénaz), Haut-Valromey, Ruffieu et Talissieu, la compétence d'assainissement non collectif est gérée par la CCBS depuis le 12 mai 2018 (transfert de compétence du SIABVA).



3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (INDICATEUR D301.0)

Le tableau ci-dessous recense le nombre d'installations d'assainissement individuel ainsi que le nombre d'habitants concernés pour chaque commune de la collectivité.

COMMUNES	NOMBRE D'ANC	POPULATION DESSERVIE ESTIMÉE
Ambléon	20	36
Andert-et-Condon	70	126
Arboys-en-Bugey	34	61
Armix	28	50
Artemare	23	41
Arvière-en-Valromey	169	304
Belley	200	360
Béon	15	27
Brégnier-Cordon	25	45
Brens	34	61
Ceyzérieu	21	38
Champagne-en-Valromey	98	176
Chazey-Bons	117	211
Cheignieu-la-Balme	5	9
Colomieu	2	4
Contrevoz	30	54
Conzieu	86	155
Cressin-Rochefort	6	11
Culoz	26	47
Cuzieu	1	2
Flaxieu	0	0



COMMUNES	NOMBRE D'ANC	POPULATION DESSERVIE ESTIMÉE
Groslée-Saint-Benoit	105	189
Haut-Valromey	140	252
Izieu	2	4
La Burbanche	19	34
Lavours	6	11
Magnieu	24	43
Marignieu	2	4
Massignieu-de-Rives	82	148
Murs-et-Gélignieux	0	0
Parves-et-Nattages	450	882
Peyrieu	152	274
Polliou	16	29
Premeyzel	5	9
Rossillon	38	68
Ruffieu	14	25
Saint-Germain-les-Paroisses	47	85
Saint-Martin-de-Bavel	8	14
Talissieu	2	4
Valromey-sur-Séran	84	151
Virieu-le-Grand	23	41
Virignin	53	95
Vongnes	1	2
TOTAL	2323	4181

*Ratios calculés, par commune, de la façon suivante : (Population totale / Nombre de logements total) x Nombre d'installations ANC

Source INSEE 2016 : Nombre habitants 33837, nombre de logements 18739

Le service d'assainissement non collectif concerne 2323 habitations soit environ 4181 habitants, ce qui correspond à environ 12.3 % de la population totale de la CCBS.



4. INDICE DE MISE EN ŒUVRE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (INDICATEUR D302.0)

Il s'agit d'un indicateur descriptif, spécifique au service public d'assainissement non collectif comme le prévoit l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement. Il permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le service. La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 140. Il se calcule en faisant la somme des points indiqués dans le tableau A et B ci-dessous. Le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est égal à 100.

Tableau A : Eléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service

	OUI	NON	OBTENU
Délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération	20	0	20/20
Application d'un règlement du service approuvé par délibération	20	0	20/20
Vérification de la conception et de l'exécution de toute installation réalisée ou réhabilitée	30	0	30/30
Diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien de toutes les autres installations	30	0	30/30



Tableau B : Eléments facultatifs pour l'évaluation de la mise en œuvre du service

	OUI	NON	OBTENU
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	0	0/10
Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	0	0/20
Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10	0	0/10

L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif du service pour l'année 2019 est de 100.





II. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

II. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les prestations de contrôles assurées par le service d'assainissement non collectif donnent lieu au paiement par l'utilisateur d'une redevance. Le montant des redevances varie selon la nature du contrôle.

A partir du 1^{er} juillet 2016, les tarifs ont été modifiés par **délibération du 26 mai 2016**, afin de financer à sa juste valeur le service rendu, et équilibrer le budget en dépenses et en recettes.

Le conseil communautaire a décidé de les définir comme suit :

Le contrôle des installations existantes

Diagnostic (<i>premier contrôle sur l'installation</i>)	150 €
Contrôle périodique de bon fonctionnement	150 €
Contrôle des installations existantes sur demande du propriétaire dans le cadre d'une vente immobilière	200 €

Le contrôle des installations neuves et réhabilitées

Les tarifs ...	Contrôle de conception (<i>vérification du projet et autorisation d'exécution</i>)	150 €
	Contrôle de bonne exécution des travaux	150 €
	Contre-visite	100 €

Tous ces tarifs sont des montants TTC

Ces montants sont révisables par délibération du conseil communautaire.

Le règlement du service prévoit qu'en cas d'obstacle à l'accomplissement des missions de contrôle du SPANC, le propriétaire s'expose à une majoration de 100% de la redevance d'assainissement non collectif.



III. DÉPENSES ET RECETTES DU SERVICE

1. DÉPENSES POUR L'ANNÉE 2019

2. RECETTES POUR L'ANNÉE 2019

III. DÉPENSES ET RECETTES DU SERVICE

III - 1. DÉPENSES POUR L'ANNÉE 2019

1. DÉPENSES POUR L'ANNÉE 2019

Dépenses du service SPANC	
Frais études de sol 2019 - NICOT Ingénieur	10 391.14 €
Frais contrôle de bon fonctionnement - NICOT Contrôles	6 977.10 €
Frais de fourniture agent + administratif	605.11 €
Matériel roulant	240.13 €
Documents de service et publications	666.20 €
Adhésion GRAIE	590.00 €
Frais de personnel avec service support rappel 2018	11 050.05 €
Titres annulés sur exercices antérieurs	200.00 €
Charges exceptionnelles :	
Charges exceptionnelles reversement subventions agence de l'eau RMC	23 100.00 €
Charges exceptionnelles reversement subventions département de l'Ain	9 603.00 €
Résultat de fonctionnement reporté	21 142.96 €
TOTAL	84 525.69 €

2. RECETTES POUR L'ANNÉE 2019

Produits du service SPANC	
Redevances d'assainissement non collectif	37 650.00 €
Prestations Etude de sol	4 694.50 €
Produits exceptionnels :	
Subvention de l'Agence de l'Eau RMC perçues pour usagers	23 100.00 €
Subvention département de l'Ain perçues pour usagers	9 603.00 €
Subvention agence de l'eau RMC pour animation réhabilitation	2 100.00 €
TOTAL	77 147.50 €

Le service n'est pas équilibré à ce jour pour des raisons structurelles (dû essentiellement au nombre d'abonnés par rapport à notre structure). L'équilibre pourrait être atteint avec l'augmentation de la tarification mais le choix politique a été de maintenir la cotisation à un niveau moyen (prix nationale) et de récompenser les systèmes conformes avec un contrôle tous les 10 ans. Pour atteindre l'équilibre le service a revu sa politique de rénovation en réaffectant le temps du technicien à des contrôles de bon fonctionnement en complément de notre prestataire et en améliorant les supports de communication vers les usagers qui souhaitent rénover. Le transfert de l'eau et de l'assainissement en 2022 permettra une meilleure mutualisation des ressources et permettra de solliciter plus de moyens pour atteindre l'équilibre.



IV. INDICATEURS DE PERFORMANCE

1. BILAN DE L'ANNÉE 2019

2. TAUX DE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (D301.3)

3. TABLEAU RÉCAPITULATIF / INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES

IV. INDICATEURS DE PERFORMANCE

En 2016, 2017, 2018 et 2019 une partie des contrôles a été réalisée par le prestataire, l'entreprise NICOT Contrôles, et l'autre partie a été réalisée en interne par le technicien de la communauté de communes Bugey Sud.

IV - 1. BILAN DE L'ANNÉE 2019

1. BILAN DE L'ANNÉE 2019

Pour l'année 2019, 310 contrôles ont été effectués (hors Certificat d'Urbanisme), répartis comme suit :

Communes	Contrôle de conception installatin neuve ou réhabilité	Contrôle de bonne exécution installation neuve ou réhabilité	Contrôle installation existante : Diagnostic bon fonctionnement	Total	Certificat d'urbanisme
Ambléon	0	0	0	0	1
Andert-et-Condou	1	0	3	4	1
Arboys-en-Bugey	0	0	1	1	0
Armix	0	0	17	17	0
Artemare	0	1	0	1	0
Arvière-en-Valromey	2	0	2	4	6
Belley	2	2	7	11	0
Béon	0	1	0	1	0



Communes	Contrôle de conception installatin neuve ou réhabilité	Contrôle de bonne exécution installation neuve ou réhabilité	Contrôle installation existante : Diagnostic bon fonctionnement	Total	Certificat d'urbanisme
Brégnier-Cordon	2	0	1	3	0
Brens	1	1	2	4	0
Ceyzérieu	0	0	1	1	0
Champagne-en-Valromey	2	4	0	6	1
Chazey-Bons	2	1	3	6	2
Cheignieu-la-Balme	0	0	0	0	0
Contrevoz	0	0	0	0	0
Conzieu	3	2	2	7	0
Cressin-Rochefort	0	0	0	0	0
Culoz	0	0	0	0	0
Cuzieu	0	0	0	0	0
Flaxieu	0	0	0	0	0
Groslée-Saint-Benoit	7	2	47	56	0
Haut-Valromey	1	0	2	3	0
Izieu	0	0	0	0	0
La Burbanche	1	0	0	1	0
Lavours	0	0	1	1	0
Magnieu	0	0	0	0	1



Communes	Contrôle de conception installatin neuve ou réhabilité	Contrôle de bonne exécution installation neuve ou réhabilité	Contrôle installation existante : Diagnostic bon fonctionnement	Total	Certificat d'urbanisme
Marignieu	0	0	0	0	0
Massignieu-de-Rives	2	2	1	5	6
Murs-Gélignieux	0	0	0	0	0
Parves-Nattages	13	8	126	147	11
Peyrieu	7	2	8	17	3
Polliu	0	0	0	0	0
Prémeyzel	0	0	0	0	0
Rossillon	1	0	0	1	0
Ruffieu	1	0	0	1	0
Saint-Germain-les-Paroisses	2	1	0	3	0
Saint-Matin-de-Bavel	0	0	1	1	0
Talissieu	0	0	0	0	0
Valromey-sur-Séran	4	0	4	8	0
Virieu-le-Grand	0	0	0	0	1
Virignin	0	0	0	0	0
Vongnes	0	0	0	0	1
	54	27	229	310	34



Répartition des contrôles réalisés en régie et par notre prestataire	
Installations existantes	
Diagnostic / Bon fonctionnement réalisé en régie	36
Diagnostic / Bon fonctionnement réalisé en régie dans le cadre d'une vente	55
Diagnostic / Bon fonctionnement réalisé par Nicot Contrôles	138
Installations neuves ou réhabilités	
Contrôle de conception réalisé en régie	54
Contrôle de bonne exécution des travaux réalisé en régie	27
Instruction des certificats d'urbanisme réalisé en régie	34

Les **310 contrôles** des installations existantes, diagnostics et vérification de bon fonctionnement représentent **73 %** du nombre total des contrôles.

Parmi ces contrôles, **55 l'ont été dans le cadre d'une vente immobilière** (lorsque la dernière visite a plus de trois ans), ce qui représente **18 %** du nombre total des contrôles.

Dans le cadre d'une vente immobilière le délai de mise en conformité est ramené à un an, levier important si l'on veut à terme réduire les non conformités.

34 prescriptions liées à l'instruction des certificats d'urbanisme ou des déclarations préalables ont été réalisées. Il s'agit dans la majorité des cas d'informer les demandeurs sur les modalités à prévoir pour la création d'un assainissement non collectif, dans le cadre d'une nouvelle construction ou lors d'une transaction immobilière (par exemple s'il y a un projet de changement de destination, terrain nu)



Pour rappel depuis le 1^{er} janvier 2019, le contrôle périodique suit une périodicité qui dépend des conclusions du diagnostic précédent.

- Tous les 4 ans pour une installation non conforme avec problème de salubrité publique (rejet en milieu superficiel),
- Tous les 6 ans pour une installation non conforme,
- Tous les 10 ans pour une installation conforme ou conforme avec réserves

Animation du programme de subvention

► La communauté de communes poursuit le premier programme de réhabilitation attribué en **2017** avec 21 dossiers inscrits.

- 50% des subventions Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et Département de l'Ain ont été versées aux usagers ayant achevé les travaux.

► Pour le second programme attribué en **2018**, la communauté de communes a obtenu 23 dossiers éligibles aux subventions sur 50 proposés à l'Agence de l'Eau. Le Département de l'Ain poursuit son action et 50 dossiers peuvent être subventionnés.

- 13% des subventions Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- 6% des subventions du Département de l'Ain ont été versées aux usagers ayant achevé les travaux.

► En **2019**, 20 enveloppes de subventions ont été attribuées par le Département de l'Ain. L'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse a mis fin à son programme de subvention des réhabilitations d'assainissements non collectif.

Pour rappel

- Montant de la **subvention de l'Agence de l'Eau** : 3 300 €
- Montant de la **subvention Département de l'Ain** : 20 % du montant des travaux HT dans la limite de 7 000 € HT



2. TAUX DE CONFORMITÉ DES DISPOSITIFS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (INDICATEUR D301.3)

Cet indicateur a vocation à évaluer la **protection du milieu naturel** découlant de la maîtrise des pollutions domestiques. Pour ce faire, il mesure le niveau de conformité de l'ensemble des installations d'assainissement non collectif sur le périmètre du service, en établissant un ratio entre :

- le nombre d'installations contrôlées jugées conformes ou ayant fait l'objet d'une mise en conformité connue et validée par le service depuis la création du service jusqu'au 31 décembre 2019.
- le nombre total d'installations contrôlées depuis la création du service jusqu'au 31 décembre 2019.

$$\text{taux de conformité des dispositifs d'assainissement collectif} = \frac{\text{nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité}}{\text{nombre total d'installations contrôlées}} * 100$$

Le nombre d'installations contrôlées conformes reprend les installations qui ont obtenu un avis conforme et conforme avec réserves pour l'ensemble des contrôles.

Le nombre d'installations contrôlées depuis la création du service reprend les installations contrôlées de 2013 à 2019, les certificats d'urbanisme ou les déclarations préalables ne sont pas pris en compte.



Les taux ...

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité	361	407	500	594	655	690
Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service	939	1014	1367	1723	1815	2040
Taux de conformité en pourcentage	38%	40%	37%	34%	36%	33.8%

L'évolution du nombre d'installations et les variations du taux de conformité est lié à l'extension du périmètre de la CCBS (Cf. I.1. 1. Présentation du territoire desservi) et un retard sur les contrôles périodiques.

Le pourcentage de conformité sur la collectivité est de 33.8%. Ce pourcentage est malgré tout peu représentatif car les contrôles de conception ainsi que les contrôles d'exécution sont en grande majorité favorables ce qui permet d'augmenter ce taux alors que les contrôles de diagnostic de l'existant et dans le cadre d'une vente ont tendance à faire baisser le taux de conformité au sein de la collectivité.



A titre de comparaison vous trouverez ci-dessous un tableau du taux de conformité moyen en fonction de la taille des collectivités (en nombre d'habitants), ces données sont extraites du dernier Rapport SISPEA données 2016 France entière paru en septembre 2019 disponible sur <http://www.services.eaufrance.fr/>

Tableau : Taux moyen de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif contrôlés en fonction de la taille des services, en 2016



Population (nombre d'habitants desservis)	Taux moyen de conformité des dispositifs ANC contrôlés	Population desservie	Nombre de services ayant participé à l'étude
Moins de 1 000	57.9%	131 332	436
1 000 à 2 500	56.0%	320 036	185
2 500 à 5 000	55.6%	781 871	215
Plus de 5 000	61.0%	5 568 564	370
Rappel moyenne nationale	59.9%		

3. TABLEAU RÉCAPITULATIF / INDICATEURS RÉGLEMENTAIRES

	Années		
Indicateurs réglementaires	2017	2018	2019
Estimation de la population desservie (D301.0)	4335	4304	4304
Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)	100	100	100
Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)	34.50%	36.10%	33.80%





V. PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2020

V. PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2020

En 2020, le SPANC de la CCBS mettra en œuvre les actions suivantes :

- ▶ Réalisation des contrôles de bon fonctionnement pour les installations existantes dont la dernière visite remonte à plus de 6 ans.
- ▶ Renouvellement du marché public de contrôle des installations existantes, le nouveau marché a été attribué à l'entreprise SOGEDO pour une durée d'un an renouvelable deux fois.
- ▶ Poursuite de l'accompagnement à la réhabilitation.
- ▶ Amélioration des supports de communication auprès des usagers.
- ▶ Mise à jour des listing usagers.
- ▶ Abandon du marché à bon de commande « étude de sol » arrivant à échéance fin mars 2020.

Dans un cadre plus général, le **transfert des compétences eau potable et assainissement collectif** (des communes vers la communauté de communes) est programmé pour le **1^{er} janvier 2022**. Le service SPANC sera pleinement associé aux démarches en cours (études préalables au transfert, schémas directeurs communautaires), ce transfert étant susceptible de modifier l'organisation du service et de ses missions.

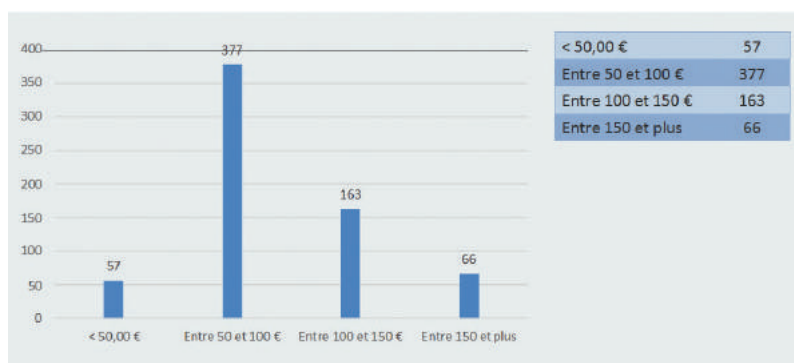


ANNEXES

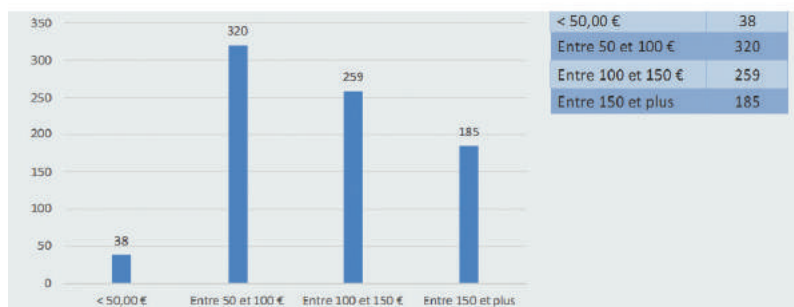
Moyennes nationales des montants des redevances extrait de l'Enquête nationale sur le financement des SPANC Restitution des résultats Juin 2017

Les tableaux représentent le nombre de SPANC en fonction de la fourchette de prix de la redevance facturée après contrôles.

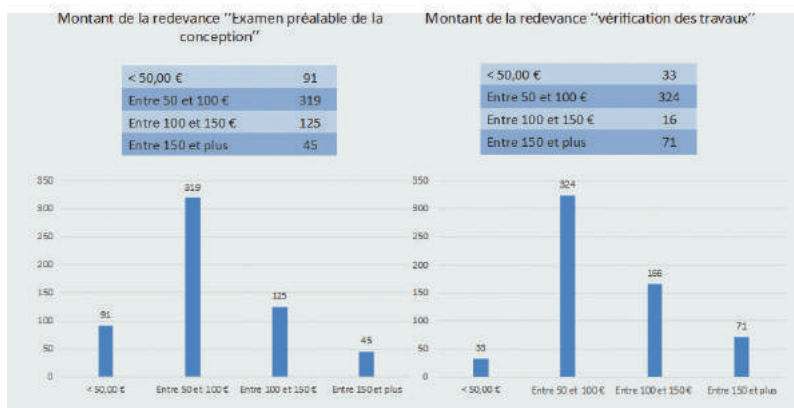
► Installations existantes



► Installations existantes dans le cadre d'une vente



► Installations neuves





**Communauté de communes
Bugey Sud**

34 Grande Rue - BP3
01300 BELLEY

Tél. 04 79 81 41 05
accueil@cbugeysud.com

www.ccbugeysud.com